

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CCO seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le mercredi 29 décembre 2004.
- **SYMBOLE DE L'OPTION :** CCO.
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triple.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 100.
- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** A compter du 29 décembre 2004, les limites de position et de levée augmenteront à 75 000 contrats.
- **CUSIP* :** 13321L108.

*La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, tous les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas automatiquement modifiés** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

A l'ouverture des marchés, le jour d'entrée en vigueur, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries CCO comme suit :

Corporation Cameco		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur mercredi le 29 déc 2004	Code des prix de levée
92,50 \$	30,875 \$	I
95,00 \$	31,625 \$	V
97,50 \$	32,50 \$	X
100,00 \$	33,375 \$	K
105,00 \$	35,00 \$	G
110,00 \$	36,625 \$	L
115,00 \$	38,375 \$	R
120,00 \$	40,00 \$	H
125,00 \$	41,625 \$	N
130,00 \$	43,375 \$	P

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation